

Compte financier 2020 et affectation du résultat

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214,
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

A. Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à la majorité les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'ENS de Lyon et la bibliothèque Diderot de Lyon (budget Établissement) :

- 1 842,3 ETPT sous plafond et 133,4 ETPT hors plafond
- 132 537 403€ d'autorisations d'engagements dont :
 - 98 951 977€ en personnel
 - 28 230 688€ en fonctionnement
 - 5 354 737€ en investissement
- 133 767 755€ de crédits de paiements dont :
 - 98 897 740€ en personnel
 - 29 798 156€ en fonctionnement
 - 5 071 859€ en investissement
- 137 323 440€ de recettes
- 3 555 685€ de solde budgétaire.

B. Le Conseil d'administration approuve à la majorité les éléments d'exécution comptable suivants :

- 28 951 226€ de trésorerie (soit une variation de 3 091 467€ par rapport au compte financier 2019)
- 3 272 574€ de résultat patrimonial
- 6 178 587€ de capacité d'autofinancement
- 21 435 333€ de fonds de roulement (soit une variation de 2 955 858€ par rapport au compte financier 2019)

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 6

Article 2.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 3 272 574€ en report à nouveau au compte 110 et de 0€ en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions :

6

Fait à Lyon, le 12 mars 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

